

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DES DÉPARTEMENTS.	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les annonces et réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez M. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

Élection législative du 18 décembre

CANDIDAT

COMITÉ ÉLECTORAL

DES
Républicains radicaux socialistes
de la 3^e Circonscription

Élu en Réunion publique

ALPHONSE HUMBERT

ILS N'ONT PAS APPLAUDI !

Qui donc a osé parler d'une chambre servile ?

Qui donc s'est permis de prétendre que les élus de la France ne sont en réalité que les élus et les serfs de Gambetta, que tous frémissent à la seule voix du président du conseil, que tous aussi se prosternent à ses genoux, adorent son nombril sanctifié par le cuisinier Trompette et ne contemplent son auréole abdominale qu'à travers des lunettes de verre pieusement enfumées pour la cérémonie de l'élévation.

Quels sont donc enfin les vils pamphlétaires qui nous ont représentés les députés républicains aveuglément soumis aux paroles du maître infallible, — du patron, comme on dit dans le monde parlementaire — buvant ses phrases, léchant ses mots, ouvrant les yeux et la bouche pour ne pas en perdre une syllabe, recevant la parole sacrée, de même que l'hostie sainte, les mains jointes et les yeux baissés, et lavalant après l'avoir détachée délicatement du palais avec la langue, sans y porter les doigts.

Qui a dit cela ? Qui a dit que nos représentants ne représentaient que Gambetta ? Qui a dit que nos interprètes n'interprétaient que la pensée de Gambetta ? Qui a dit que nos défenseurs ne défendaient que la toute-puissance de Gambetta ?

Car on l'a répété sous toutes les formes. Gambetta seul vit pour la France ; Gambetta seul mange pour la France ; Gambetta seul engraisse pour la France ; seul pour la France il digère, leptement, longuement, péniblement.

Eh ! bien, c'était une calomnie.

Gambetta est isolé. La Chambre n'est plus avec lui — non, plus avec lui.

Les dieux s'en vont. Les élus du 21 août les ont tués. Gambetta n'est plus. C'est très sérieux.

Depuis 1789, jamais velléité d'indépendance ne s'est manifestée d'une façon aussi résolue, aussi violente, aussi révolutionnaire.

Tous les journaux l'ont constaté. Dans la séance de jeudi, Gambetta a parlé, et la Chambre ne l'a pas applaudi.

Deux fois, il est monté à la tribune, et deux fois, en descendant, il a été accueilli par un silence aussi glacial que ténébreux.

Et l'on osa accuser cette Chambre de servilisme !

Qu'appellez-vous donc servilisme ?

Oh ! je sais bien ce que l'on va répondre. Les députés n'ont pas applaudi le président du conseil des ministres, mais ils ont voté conformément à ses desirs.

Soit. Ils ont voté ; c'est vrai. Mais, enfin, il ne faut pas être trop exigeants. Nos députés ne peuvent pas tout faire à la fois : ne pas applaudir et voter contre.

Progressivement, n'en doutez pas, ils s'enhardiront. Sous peu, ils siffleront M. Gambetta, tout en votant pour lui ; puis ils le hueront, et ils voteront encore. Un jour enfin, et c'est alors que le patron se sentira abandonné, ils ne voteront plus, plus du tout ; ils le laisseront agir à sa guise et, s'il se trompe, tant pis pour lui.

Et alors, si des esprits grincheux reprochent à nos députés de ne pas poursuivre l'exécution de leur mandat, c'est que, vraiment, ils ne sauront pas assez à quelles risques s'exposent ceux qu'ils ont effablé de leur confiance.

Judi, déjà, rien qu'en constatant qu'aucun d'eux n'avait applaudi, nos élus n'ont-ils pas dû frémir de terreur. Chacun, en effet, comptait sur son voisin pour dissimuler son manque d'enthousiasme. Ah ! Si chacun avait su ! Aujourd'hui, le maître les connaît tous. Ceux qui n'ont pas applaudi, il les a marqués d'un signe et l'on se demande ce qu'il fera d'eux. Les enverra-t-il à Cayenne, en Nouvelle-Calédonie ? Cessera-t-il de les inviter à sa table, ou bien ira-t-il jusqu'à les décorer.

Epouvantable perspective ! Fatal danger d'une indépendance inconsidérée !

Ah ! que ne feront pas les représentants de la nation pour racheter leur intempestive manifestation ! que d'excuses n'exigera-t-on pas d'eux.

Et s'ils ne se soumettent pas, que de sous-préfetures, de perceptions, et de bureaux de tabac ne sont-ils pas à jamais perdus pour la société opportuniste !

Citoyens, montrez-vous reconnaissants, votez des félicitations à vos députés ; ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient faire, croyez-le bien.

Et le jour où ils comparaitront devant vous, le jour où vous serez appelés à renouveler leur mandat...

Eh bien ! nommez en d'autres, d'autres qui applaudissent, s'il leur plaît, quand Gambetta parlera et qui, pour changer, votent carrément contre lui quand la comédie arrivera au dénouement.

Et voulez-vous savoir toute ma pensée !

L'opposition est divisée en deux camps : les gens qui n'applaudissent plus et ceux qui votent encore sensément. Ces derniers sont rares ; ils ne sont que 103. Parce qu'ils savent ce qu'ils veulent, parce qu'ils prétendent avoir pour mission de s'occuper réellement des intérêts du pays, on les appelle des révolutionnaires, et le Comité central n'a pas assez de haine pour ces Humbert opposés à ses Lagrange.

Laissez aller les Humbert. Les Lagrange, voyez-vous, ces gens pour qui le comble de l'audace consiste à ne pas applaudir, ils sont décidément trop hardis. Avec eux, il nous arriverait un malheur.

Georges LETELLIER.

A NOS AMIS

Réunion Publique

Comité électoral des républicains radicaux socialistes de la 3^e circonscription. (Élu en réunion publique).

Tous les électeurs de Monplaisir, Montchat, le Sacré-Cœur, la Villette, sont convoqués à une réunion publique qui aura lieu chez M^{me} Dru, place des Maisons-Neuves, aujourd'hui dimanche, à 2 heures.

Tous les candidats sont invités.

La commission.

H. ALBERT, SOUDAN, BADINIER, BONNARD, BERNARD fils, POPY, GRANJON, MALLE, THOZET.

Nous invitons tous nos amis à assister à cette réunion.

Le citoyen Humbert y sera.

Le comité Bischoff y est invité ainsi que son candidat.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fili télégraphique spéciale

LES JOURNAUX

Paris, 10 décembre 1881.

La République française espère que les intrants de gauche et de droite vont faire amende honorable et retirer les injures dont ils ont accablé la Chambre depuis trois mois.

La République française félicite les députés qui ont fait acte d'indépendance.

— Le *Voltair* regrette que M. Ribot n'ait pas appelé le gouvernement à exposer sa politique générale, ce qui aurait profité à tous.

— Le *Parlement* voudrait éloigner la magistrature de l'arène politique où des gouvernements peu intelligents et peu scrupuleux la poussent à l'aveugle.

— Le *Gaulois* blâme les libéraux s'abstenant ou refusant des candidatures, et dit que le moment est mal choisi pour se désintéresser de la patrie.

— La *Paix* dit que la majorité de la Chambre est encore fluctuante et indécise parce qu'elle n'a pas pu se constituer à l'état permanent, sans programme gouvernemental déterminé.

— Le silence de M. Gambetta sur la question de son programme explique peut-être l'accueil réservé que lui a fait la Chambre.

— Le *Soir* constate un antagonisme latent entre la Chambre et le cabinet pouvant devenir le point de départ d'une lutte qui mènera la dissolution avant un an.

— Le *Paris-Journal* pense que la meilleure manière d'embarrasser le gouvernement serait de lui laisser un champ plus libre.

— Les *Débats* approuvent M. Gambetta d'avoir défendu le droit du pouvoir exécutif d'augmenter le nombre des ministres.

— Le *Sicte* dit que la séance de jeudi prouve que la Chambre veut conserver toutes ses prérogatives.

— Le *Rappel* estime que le discours de M. Léon Say prouve que la révision est inévitable.

— La *Lanterne* dit que M. Gambetta subira tout pour garder la place.

— Le *Radical* dit que Gambetta ne pourra jamais faire oublier la leçon qu'il a reçue.

— L'*Intransigeant* croit que Gambetta périra par suite de sa mauvaise éducation.

INCENDIE

DU

THÉÂTRE DE VIENNE

NOUVEAUX DÉTAILS

Vienne, 10 décembre, 9 h. matin.

Le nombre des personnes déclarées manquantes, après l'incendie du théâtre, dépasse 600.

700 MORTS

Vienne, 10 décembre, midi.

On compte jusqu'à présent 700 morts.

Les artistes ont été sauvés. Les spectateurs des galeries ont tous péri.

LES CAUSES DE L'INCENDIE

Vienne, 10 décembre, 4 h. soir.

Il arrive de Vienne des détails effroyables sur l'incendie du Ring-Théâtre. Le nombre des morts atteint des proportions énormes. Des familles entières ont succombé.

On donnait la seconde représentation des *Contes d'Hoffmann*, l'œuvre posthume d'Offenbach et on se rappelle à ce sujet la réputation de jettatura qu'on attribuait au maestro.

On croit que la cause de l'incendie est due à la chute d'une lampe à pétrole ou à l'action des courants électriques sur le gaz d'éclairage. Cette dernière cause, encore mal étudiée, d'ailleurs, a failli, la semaine dernière, incendier l'Opéra de Paris.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 10 décembre.

Le traité franco-belge

La commission d'examen du traité franco-belge a entendu MM. About, Digue, Jules Clerc et Valois, membres du comité des gens de lettres ; MM. Sardon, Maquet, de la Société des auteurs dramatiques, qui ont formulé des vœux au sujet de la protection littéraire internationale.

La déclaration des gens de lettres a porté sur trois points : 1^{er} Que les droits des auteurs fussent garantis sur toutes les traductions de leurs ouvrages ; 2^e Que les conventions commerciales et les conventions littéraires fussent disjointes, afin de ne pas soumettre celles-ci aux fluctuations commerciales ; 3^e Ils demandent que toutes les conventions existantes, ne garantissant pas suffisamment la propriété littéraire, soient dénoncées.

La commission a déclaré qu'elle s'inspirerait des deux premiers points ; sur le troisième, elle entendrait le ministre compétent et M. Mézières, rapporteur.

Le rapport Balluc

La commission des crédits a entendu la lecture du rapport de M. Balluc concluant à la réduction, d'accord avec le ministre de la guerre, du crédit de 192 millions à 83 millions pour le budget de la guerre.

La proposition Papon

La commission d'initiative a conclu à la prise en considération de la proposition de M. Papon tendant au rachat des chemins de fer.

Elle a nommé M. Labuze son rapporteur. Un assez long débat a précédé le vote.

M. Labuze a défendu la thèse du rachat, qui a été combattue par M. de Marcère.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Après la Séance

Les tribunes de la presse sont presque vides. Beaucoup de députés sont absents. Tout l'intérêt est au Sénat.

LA SÉANCE

Séance du 9 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPOTRAUX

La séance est ouverte à 3 heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

On passe ensuite à l'adoption des projets de loi sur les surtaxes d'octroi pour Poissy (Seine-et-Oise), Sisteron (Basses-Alpes), Voiron (Isère) et Beauvais (Oise).

L'adoption du projet autorisant le département de Tarn-et-Garonne à contracter un emprunt pour la construction d'une école normale d'institutrices est également accordée.

On s'occupe ensuite de la discussion sur l'élection de l'abbé Dagnone.

Le rapport concluant à l'invalidation est combattu par M. Provost de Launay.

Beaucoup de députés, un moment attirés par l'espoir d'un incident gai, sont bientôt lassés par l'éloquence ennuyeuse de l'orateur ; ils partent pour le Sénat où tout l'intérêt est concentré.

M. Villain soutient les conclusions du bureau et demande l'invalidation.

Pour connaître les causes qui ont amené la candidature, il faut se rappeler que dans une circulaire il se présente victime de l'acte violent et arbitraire de la fermeture du petit séminaire de Dinan, qu'il dirigeait.

Cette fermeture était motivée par des faits déplorables que le directeur de ce séminaire ne connaissait pas ou alors qu'il tolérait.

Le 1^{er} février, l'abbé Dagnone avait connu ces faits et pourtant, ce n'est que neuf jours après la visite de l'évêque, que se sentant coupable, il était parti, dit-il, rejoindre sa famille.

Quand le commissaire est arrivé, l'abbé Dagnone a déclaré qu'il avait renvoyé les maîtres d'études pour les faits dont il devait compte, et que l'évêque avait empêché d'interroger les enfants.

Le coupable avait été condamné par contumace à 15 ans de travaux forcés.

La candidature de l'abbé Dagnone a poussé comme un champignon sur le fumier de la cour d'assises.

L'orateur développe les manœuvres cléricales.

M. Provost de Launay répond : Le document cité comme circulaire est une lettre privée conçue en termes plus modérés et où l'affaire du séminaire ne joue aucun rôle.

Tout l'arrondissement rend justice à l'honorabilité de l'abbé Dagnone.

L'invalidation est prononcée par 216 voix contre 91.

La prise en considération de la proposition Durand, modifiant l'article 1734 du code civil, sur les risques locatifs est votée.

Par 272 voix contre 95, sur 368 votants, la proposition Naquet, sur le divorce, est adoptée.

La prise en considération de la proposition Guizot sur la caisse nationale de retraite pour la vieillesse est également adoptée.

M. Gaudin annonce qu'il questionnera le ministre du commerce sur le décret relatif à l'introduction en France des viandes salées.

M. le baron Dufour dépose un projet de résolution relatif à la nomination d'une commission de 33 membres, pour une enquête générale sur les élections du 21 août et du 4 septembre 1881.

La proposition sera imprimée et distribuée.

La prochaine séance aura lieu mardi prochain, à 3 heures.

La séance est levée à 6 heures 10.

Olivier PARS.

SÉNAT

Avant la Séance

Quel accueil le Sénat fera-t-il au ministre nouveau ? Quelle attitude aura M. Gambetta à la Chambre haute. Telles sont, en réalité, les questions qu'on se pose avant la séance.

Il est certain que le Sénat ne repoussera pas les crédits.

L'intérêt est surtout excité par suite de l'insuccès de M. Gambetta, à la Chambre, avant-hier. Disons immédiatement que, comme orateur, le chef du cabinet a été bien au-dessous de son dernier discours.

Les tribunes sont remplies : les journalistes sont à leurs postes et tous les ministres et les sous-secrétaires d'Etat sont présents.

M. Gambetta occupe son banc, juste en face de la tribune.

Il paraît fort à l'aise. Que risque-t-il ? Toute résistance du Sénat est excellente pour le ministre.

Un ministre impopulaire qui serait battu ferait que le Sénat deviendrait aussitôt supportable, sinon populaire.

LA SÉANCE

Séance du 10 décembre

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Alain Targé dépose un projet de loi portant l'ouverture pour les divers ministères de crédits supplémentaires nécessaires pour l'augmentation du nombre des députés et la création des nouveaux ministères.

Après un deuxième tour de scrutin, le projet de loi est adopté.

Le Sénat adopte ensuite, par 158 contre 6, les indemnités pour les victimes du 2 décembre.

On passe ensuite à la discussion des crédits supplémentaires relatifs à l'expédition de Tunisie.

DISCUSSION DES CRÉDITS

L'homme du 16 mai, sanglé, sa redingote noire boutonnée très haut, monte à la tribune. Un grand silence se fait, d'ailleurs, le Sénat est beaucoup moins bruyant que la Chambre. Nous sommes chez des gens d'âge ici. Les clameurs sont faibles, les applaudissements discrets. Cela tient un peu du musée.

Dans les couloirs on s'accorde presque à voix basse, on se croirait chez un malade. Si on déférait au vœu de la nation, je crois que ce serait à toute extrémité.

DISCOURS DE M. DE BROGLIE

M. de Broglie dit que ses observations seront courtes, simples. Il y a une question politique et une question financière, toutes deux sont importantes. Le gouvernement a-t-il le droit d'engager une dépense sans le contrôle du parlement et peut-il faire la guerre avec le budget de la paix ? (La droite applaudit ce préambule.)

Les prérogatives du Gouvernement ont-elles été respectées, il laissera à son ami, M. Buffet, le soin d'expliquer ce dernier point, il se propose seulement d'appeler l'attention du Sénat et l'explication du Ger l'attention de l'Assemblée.

L'organisation de l'occupation de la Tunisie, c'était le grand débat qui eût mérité d'être traité par cette assemblée au moment où on lui prodigue les outrages et on l'invite à un véritable suicide.

Le président du conseil si l'interrogeait, demanderait sans doute l'ajournement de la discussion comme il l'a fait devant la Chambre.

J'en questionnerai pas, car, nous n'avons plus devant nous le cabinet qui a décidé l'expédition de Tunisie, cependant le cabinet nouveau compte deux membres de l'ancien.

M. Proust, le nouveau ministre des arts, je crois, (Murmures à gauche) a été rapporteur du projet de loi sur le traité du Bardo.

A vu par ce qui précède les coups de griffe contre les nouveaux ministres, M. Proust entre autres. Toute cette partie du discours a été dite avec affectation. On sent ici le talon rouge.

Mais, M. de Broglie si scrupuleux dans son langage, aurait bien fait de se montrer plus scrupuleux dans ses actes pendant le 16 mai.

Je conviens, dit-il, avec M. Gambetta, qu'il faut exécuter les traités signés, mais le traité du Bardo pourrait être révisé en attendant, il existe. Nous ne pouvons nous retirer maintenant sans augmenter le désordre et le pillage. Je conçois les délais demandés par le président du Conseil d'autant sérieux qu'il y a porté le poids des affaires publiques.

Qu'on fixe donc la date de la discussion et qu'on garantisse que l'on n'aura pas un ajournement indéfini. Qu'on nous dise aussi comment sera organisée l'occupation tunisienne. Qu'on ne nous soumette pas des questions quand elles sont engagées et même résolues, car depuis le commencement, nous nous trouvons en face d'arrière-pensées qu'on dissimule ou de faits accomplis à raffier.

La réserve diplomatique n'a pas pu pratiquer de dire le contraire de ce qui est, mais seulement de ne pas tout dire.

Je comprends le secret, je ne comprends pas les allégations trompeuses, mises en face de faits accomplis, nous n'avions plus aucune liberté (très bien à droite).

Quand M. de Gontaut-Biron mon honorable ami a voulu faire quelques réserves, on l'a interrompu, s'il avait pressé davantage, il eût été déclaré traître à l'honneur national, donc nous ne sommes plus libres dans la seconde phase.

Voici le 3^e crédit de 14 millions, le rapporteur ne nous éclaira pas sur l'avenir, puis est venue une longue intervention parlementaire ; puis l'ordre du jour du 9 novembre engageant la politique du gouvernement, l'ordre du jour voté dans la plus grande confusion, par un acte de désespoir. Le Sénat peut-il repousser le projet actuel sans que le budget de la guerre en souffre.

Ainsi modelons-nous sur l'Angleterre discutant les questions de l'Afghanistan et du Transvaal.

Les déclarations du gouvernement n'ont paru ni claires, ni suffisantes. Si lors de la discussion du traité du Bardo, on avait écouté ici nos prévisions, peut-être la guerre eût-elle été mieux préparée et moins meurtrière. Peut-être les services hospitaliers auraient-ils été mieux organisés.

L'impudence de ces airs de patriotisme révolte toutes les gauches dont les murmures de protestation s'élèvent. M. Gambetta prend des notes. Il répondra certainement, sur ce point, son argumentation excellente lui aura été fournie.

M. de Broglie, les rumeurs passées, reprend :

L'annexion condamnée par le président du conseil, présentée à elle d'autres dangers sur le protectorat ? En cas d'annexion, il faudrait des garanties. La dette tunisienne contractée à des taux usuraires.

On n'aurait pas autrement avec le protectorat réorganisé l'impôt. On s'engagerait avec les créanciers de la dette, sous la garantie des présences.

Le traité dit : l'occupation restreinte et temporaire, nous sommes menacés d'une occupation permanente.

L'article 3 du traité du Bardo spécifie l'occupation tant qu'elle sera nécessaire, riposte encore M. Gambetta de sa place.

M. de Broglie sans s'arrêter à cette interruption continue : Je parle de nos espérances, la réalité c'est l'occupation et l'état actuel est une véritable anarchie, au point de vue diplomatique, qui assume toutes les responsabilités.

Le président du conseil a dit qu'en se faisant voisin de la Porte on se faisait voisin de tout le monde.

M. de Monistrol a dit : Si il n'y avait pas de Tunisie, il faudrait l'inventer.

M. de Broglie dit simplement : Puisqu'il existait, il ne fallait pas supprimer le protectorat, dont les mêmes conséquences sont l'annexion.

Nous sommes impatients de connaître le projet de réorganisation financière et militaire de la Tunisie, si le projet est présenté sous forme de loi. L'annexion pure et simple laisse les difficultés diplomatiques atténuées, à mesure que notre situation en Tunisie est moins enviable.

Il ajoute : Si certaines puissances n'ont rien dit, c'est parce qu'il ne manquait pas de difficultés à résoudre en Europe.

On envoie 30,000 hommes en Afrique ; c'était pour elles une excellente affaire d'observation qu'il se permet de soumettre au président du conseil au moment où M. Gambetta peut avoir l'intention de prendre une décision de la plus haute importance pour l'avenir diplomatique et militaire du pays.

Les applaudissements de la droite accueillent M. de Broglie à sa descente

reau, qui a déclaré être sans profession et sans domicile.
Ce malheureux, mourant de faim et d'épuisement, s'était affaissé sur ce banc.
Par les soins des agents, il a été conduit à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

On a retiré du Rhône, dans la matinée de jeudi, à 200 mètres en amont du pont St-Clair, le cadavre du nommé P. L. Garçon de peine, habitant le quartier des Brotteaux.

Ce malheureux dans un moment de désespoir, s'était précipité volontairement dans le Rhône.

Le corps a été rendu à la famille pour la faire inhumer.

On a admis à l'Hôtel-Dieu, dans la journée d'avant-hier, une petite fille de sept ans, la nommée Marie Venne, dont les parents habitent une petite commune de Saône-et-Loire.

Cette enfant qui s'est fait avec la pointe d'un couteau une très grave blessure à l'œil droit, a été placée dans le service de l'éminent docteur Gayet.

Il y a eu quelque'un de plus fort que Nicotlet Jean-Louis, c'est le gardien de la paix qui l'a surpris volant une couverture de cheval au préjudice de M. Boisson, voiturier, rue Marc-Antoine-Petit.

Conduit à la permanence, Nicotlet Jean-Louis a été écroué sous l'inculpation de vol.

Dans la soirée du 9 courant, un mal-faiteur resté inconnu a pénétré dans la cuisine du nommé Vagnon, logeur de garnis, demeurant cours d'Herbouville 42, et lui a soustrait une somme de 30 francs et un pot renfermant du tabac.

Le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête.

Hier matin, vers sept heures, une voiture chargée de planches, s'est emfoncée jusqu'aux moyeux dans la rue Bât-d'Argent, en face des magasins de MM. Arès-Dufour et C.

Par suite, l'eau a fait irruption sur le trottoir et a pénétré dans le sous-sol de ces magasins, inondant une certaine quantité de soies.

Les dégâts assez importants sont couverts par la compagnie d'assurances, le Rhône.

Une fille de brasserie, la nommée Jeanne D..., aurait tenté de s'empoisonner, hier soir, dans son domicile, rue Confort.

Grâce aux secours qui lui ont été prodigués, on a pu la rappeler promptement à la vie.

L'état de la fille D... serait, à l'heure qu'il est, très satisfaisant.

Un audacieux filou s'est introduit avant-hier, à l'aide d'une fausse clef, dans une chambre occupée par le sieur Bourdier, restaurateur, rue Chaponnay et a volé au préjudice de ce dernier, plusieurs draps de lit et une couverture, le tout représentant une valeur d'environ 60 fr.

Une enquête est ouverte.

Le tramway, 77, a été heurté avant-hier matin, vers 7 heures, par une voiture de coquetier attelée d'un cheval et conduite par son propriétaire M. Bonhomme, demeurant à Cuyseau (Loire).

Par suite du choc, le tramway a été assez sérieusement endommagé.

Cet accident avait occasionné sur le quai de Vaise un nombreux rassemblement.

Hier matin, vers dix heures et demie, le tramway n° 48, faisant le service de Perrache aux Brotteaux, a accroché et renversé, à hauteur du n° 10 du cours Vitton, une voiture de coquetier.

Par un hasard inespéré la brave femme qui était sur cette voiture n'a eu aucun mal; mais l'émotion a été telle qu'elle a été prise d'une violente attaque de nerfs.

Transporté à la pharmacie Prothière, elle a été l'objet des soins les plus empressés.

Une sapine chargée de sable a échoué hier en face du pont des Gladiateurs.

Elle était montée par cinq hommes d'équipage, qui fort heureusement ont pu se sauver tous.

Un vieillard de 73 ans, le nommé Jean Laroche, palefrenier, a été trouvé mort dans la chambre qu'il occupait chez M. Carron, logeur, rue Juiverie, n° 16.

Le docteur Peillon a constaté que le décès remontait à 48 heures, et qu'il devait être attribué à la rupture d'un anévrysme.

Le commissaire de police du quartier a fait procéder à l'inhumation immédiate.

Nous sommes heureux de signaler un acte de probité qui honore son auteur.

Lundi dernier, M. D... avait perdu un portefeuille dans notre ville contenant 150 francs en billets de banque et divers papiers importants.

Un habitant de Vaugneray, M. J.-B. Bénier, l'ayant trouvé, s'est empressé de le remettre au bureau des objets trouvés, où son propriétaire a pu le retirer.

La famille de M. Boisseau, horloger perruquier, demeurant avenue des Ponts, 37, nous prie d'annoncer qu'elle n'a rien de commun avec le nommé Boisseau qui vient d'être condamné à un an de prison pour vol.

La liste des piqueuses de bottines. — La corporation des piqueuses de bottines de la ville de Lyon, informe le public qu'un grand bal de bienfaisance aura lieu le 7 janvier 1883.

Les listes de souscriptions seront déposées chez tous les marchands crêpiers et marchands de machines appartenant à la corporation.

SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE DE L'AIN. — Le trésorier, assisté d'un membre de l'administration, se tiendront, dimanche prochain, 14 courant, de midi à 3 heures, au siège social, rue Romarin, 2, impasse Saint-Polycarpe, pour recevoir les cotisations.

L'assemblée générale n'ayant pu avoir lieu le 27 novembre, l'époque en sera fixée prochainement.

Un des secrétaires, A. GALLIOT.

SOCIÉTÉ FRATERNELLE DES VOLONTAIRES DE 1870-71. — Les sociétaires sont invités à retirer leur tableau annuel, aujourd'hui, 14 décembre, de 10 heures à midi, au siège social, rue de Jussieu, 8.

Les cotisations mensuelles seront reçues aux mêmes heures.

Le secrétaire, J. LARGE.

SOCIÉTÉ DU TONNEAU. — Messieurs les sociétaires sont prévus pour cause d'élections, l'assemblée générale qui devait avoir lieu le 18 décembre est renvoyée au 25 du courant, salle du casino à 9 heures du matin.

Messieurs les sociétaires sont priés de considérer le présent avis comme une lettre d'invitation.

Le livret servira de carte d'entrée.

ORDRE DU JOUR :

1° Compte rendu moral et financier.

2° Renouvellement des membres du bureau.

3° Question d'ordre intérieur.

4° Propositions diverses.

Le Vice-Président. — A. MERLE.

Sous des Écoles. — Un grand assaut de chant, au profit des écoles, aura lieu aujourd'hui, dimanche, à 7 heures précises du soir, chez le citoyen Boyau, cafetier à la Mulatière.

Un grand nombre d'artistes distingués, sous la direction de M. Bertinier, y prendront part.

Dimanche 14 décembre, à sept heures du soir, grand assaut de chant au café de la Comète, rue Bonnard, 42, à Montchat.

Les merveilleux résultats obtenus par le sirop pectoral souverain de la grande pharmacie des Brotteaux, 32, avenue de Saxe, la désignent au public comme l'agent thérapeutique le plus puissant contre toux, bronchites, enrhumements, etc., et démontrent qu'il est bien supérieur à tous les sirops similaires, tout en étant moins cher. Il ne coûte que 1 fr. 50 centimes la bouteille.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lyon

La femme Claudine Gautheron, n'importe pas qu'on la juge dans son petit commerce, fut-il illicite.

Un gardien de la paix l'ayant surprise avant-hier, dans la rue de la Barre, vendant des allumettes de contrebande, s'est vu apostropher d'une verte façon. Canailles ! voleurs ! vauriens ! telles sont les aménités dont elle a gratifié le malheureux agent de l'autorité.

Le tribunal a condamné la femme Gautheron à 15 jours de prison.

Puisse cette condamnation la rappeler au respect de l'autorité.

Thorent Louis, manœuvre-maçon, bat sa femme comme un plat. Toutes les fois qu'elle n'est pas de son avis, pan ! v'lant ! une paire de claques.

La dernière fois, Thorent, à bout d'arguments, s'est jeté sur elle avec une telle violence, qu'il lui a tordu un bras et démis une épaule.

Le médecin a constaté plusieurs luxations qui entraîneront une incapacité de travail de vingt jours au moins.

Traduit devant le tribunal, à raison de ces violences, Thorent cherche à justifier sa conduite en disant que sa femme est des plus méchantes.

Le tribunal n'est pas convaincu et lui inflige six jours de prison.

— C'est tort, a dit Thorent en s'entendant condamner.

— C'est tort peu, diront nos aimables lectrices !...

Victime de l'amour !...

Un jeune homme de 18 ans, Delmatte, Charles, avait conçu pour une Pâtis du camp de Sathonay, une passion des plus vives.

Pour arriver plus aisément au cœur de sa belle, il a voulu jouer les Médecins et se présenter à elle sous la forme que prit Jupiter pour se montrer à Danaë.

Malheureusement, cet or avait une source impure.

Delmatte avait dérobé à son patron, imprimeur de notre ville, une somme de 337 francs.

Le coupable se présente devant le tribunal, et rejette sur sa jeunesse, les fautes que lui a fait commettre l'amour.

Les juges se montrent sévères.

Delmatte est condamné à trois mois de prison.

Espérons que la leçon ne sera pas perdue.

M. Z...

DERNIÈRE HEURE

DISCOURS DE M. GAMBETTA

A peine M. de Broglie est-il assis que M. Gambetta quitte son banc ministériel. Sa démarche est grave. Il aborde à pas comptés la tribune, pose devant lui les notes prises durant la discussion. Il tient à répondre sans laisser dévier le débat. Ses déclarations premières sont curieuses, car elles traitent de l'existence même du Sénat. L'orateur tient, au début, à gagner les sympathies de l'assemblée passablement hostile. Après quelques secondes de réflexion il commence.

Je vais essayer de répondre très simplement aux questions qui me sont posées et de calmer la double inquiétude que le duc de Broglie a manifestée. Et d'abord le duc de Broglie proteste contre les attaques dont le Sénat a été l'objet. Il a cru devoir relever le gant qui lui était jeté du dehors.

Parlant pour la première fois devant vous, messieurs, je m'honore de dire de quel poids pèsent la Chambre haute dans le régime républicain. On ne saurait, à cet égard, incriminer les intentions de celui qui vous parle, ni celles du cabinet tout entier, et encore moins les intentions des réformistes, c'est dans l'intérêt de l'affermissement du Sénat et de l'augmentation de son prestige.

Nous voulons pour obtenir ce résultat mettre le Sénat plus en rapport avec l'institution du suffrage universel (applaudissements).

M. Gambetta dit que dans la question soulevée il n'accepte le passé que sous bénéfice d'inventaire.

Il n'accepte la responsabilité que pour ce qu'il fait, et il dit qu'il pense saisir les deux Chambres de la réorganisation de la Tunisie, dans les premiers jours de février.

— interrompt le prince. — Une responsabilité, quelle qu'elle soit, ne peut vous imposer un vœu éternel !... — Qu'importe la fortune de votre fils ? Vous la lui rendrez s'il existe et vous n'en serez pas plus pauvre, puisque je suis immensément riche et que tous mes millions vont vous appartenir... — Ne vous basez donc pas, pour retarder mon bonheur, sur une raison dont je nie l'importance.

La vérité, que Lazarine ne pouvait révéler au prince, nous la connaissons. Si la marquise de la Tour du Roy hésitait, c'est qu'elle avait peur de Marcel Laugier, le véritable père de son fils.

Le jour où Paris retentirait du bruit de la prochaine et princière union, l'ex-lieutenant n'interviendrait-il pas à la dernière heure pour rompre ce mariage, comme il avait déjà rompu celui de Lazarine avec Hector Bégonde, prince de Castel-Vivant ?

Si, au contraire, l'enfant était mort, l'arme se trouvait brisée dans les mains de Marcel Laugier...

Si Marcel Laugier n'existait plus, la marquise pouvait respirer librement. Or, Malpertuis avait pris l'engagement positif de renseigner avant un mois madame de la Tour du Roy...

Donc, il fallait gagner du temps. Lazarine, songeant à ces choses, se taisait.

— Pourquoi ce silence ?... — poursuivit M. de Brada... — Que signifie votre hésitation nouvelle ?... — Dois-je en conclure que vous ne m'aimez pas ? Je vous aime... — répondit la jeune femme d'une voix de sirène qui fit couler des larmes dans les veines du prince.

— Alors, soyez à moi tout entière !... — s'écria-t-il... — Soyez à moi sans retard... — Je serai bientôt à vous, à vous tout entière !...

par les voies d'une demande de crédit. M. Broglie s'étonne que la réorganisation puisse être réglée par une loi.

M. Gambetta croit qu'il pourra faire pour la dette tunisienne, d'accord avec les puissances, comme pour l'Égypte. Il demande le temps d'étudier les meilleures solutions.

La discussion sera libre et complète. Quand M. de Broglie au pouvoir s'étonnait des interpellations sur les affaires diplomatiques, il a déclaré qu'il ne se laisserait pas aller à de semblables indiscrétions. Il remercie M. de Broglie de ses bonnes intentions ; il ne les justifie pas aujourd'hui, pourtant. (Protestations à droite).

Il va le rassurer sur les intentions du gouvernement à l'extérieur. Il espère que les puissances ne sont pas trop défavorables. L'Angleterre a reconnu le traité du Bardo. Avec l'Italie on peut arriver à tractation (mouvement).

Est-ce que ce mot vous déplaît ?

M. Fresneau crie de son banc : « Il est nouveau ».

M. Gambetta : sans cela je serais prêt à accepter le vôtre.

Les gouvernements connaissent nos intentions cordiales. Il espère qu'avec la patience et la modération on pourra dénouer les conflits.

Des observations de M. de Broglie, il reste un appel à la modération et au courage du président du conseil. M. de Broglie a cité l'exemple de M. Gladstone osant proposer une politique de retraite dans la question du Transvaal.

M. Gambetta s'accommoderait d'un traité dont il lit un article semblable à ceux du traité du Bardo. (Applaudissements.)

L'orateur dit que la faiblesse de notre situation a été exagérée. On n'a pas perdu plus de 1,400 hommes. Il tient ces chiffres du ministre de la guerre. (Interruption à droite).

M. de Broglie revient à la tribune. Il accepte cette promesse avec d'autant plus de plaisir qu'il n'y est pas habitué. Il proteste contre l'assimilation financière de la Tunisie à l'Égypte. La situation est contraire. Il croit avoir été très réservé relativement aux difficultés diplomatiques.

L'interprétation de M. de Broglie des paroles de M. Gambetta sur l'Égypte, ramène M. Gambetta à la tribune.

M. Gambetta n'en descendra pas sans avoir relevé l'argument fourni et porté un coup aux hommes du Seize-Mai. Ecoutez :

M. Gambetta regrette de s'être mal exprimé. Il n'a pas proposé, pour la Tunisie, le régime financier de l'Égypte. Il a voulu seulement établir l'organisation financière d'une dette sans relations avec la question politique et l'annexion que M. de Broglie a rappelée.

Il s'écrit en terminant : l'orateur a rappelé des paroles prononcées par nous à une époque grave et solennelle. Oui ! ce jour-là j'ai porté un jugement que j'ai eu le bonheur de voir ratifier par le pays sur la politique suivie.

Alors j'ai dit que l'extrême aboutissement de cette politique était la guerre civile, laquelle trop souvent est suivie de la guerre étrangère.

L'effet est produit, la corde sensible a vibré.

Les souvenirs du Septennat reviennent. Tous les sénateurs des gauches se rappellent cette triste époque. M. Gambetta en recueille le bénéfice.

Le Sénat passe à la discussion des articles. La séance est finie en réalité.

L'article 1er demande l'ouverture de crédits supplémentaires, total : 28 millions 827,659 fr. 50.

M. Bocher s'est réservé de parler sur l'art. 1er. Il fait de l'histoire rétrospective. Sans discuter les crédits, il rappelle qu'il a toujours combattu la conduite du gouvernement dans cette affaire. Les événements se sont compliqués et grossis, les crédits ont été croissant, et on en est arrivé à demander plus de 45 millions. On a procédé irrégulièrement. Il établit un parallèle entre l'expédition du Mexique et celle de Tunisie.

La droite fait un léger succès à cet orléaniste ennuyeux.

M. Allain-Targé répond. Il dit que, tout au moins, l'excédent de 30 à 35 millions des faits incriminés se sont passés sous ses prédécesseurs. Ils ne sont pas allés. Le cabinet ne peut que promettre à l'avenir d'éviter ces désagréments. Le ta-

bleau des dépenses sera soumis aux Chambres trimestriellement.

M. Gambetta fera bien, soit dit entre nous, de ne pas trop pousser à l'exhibition de son ministère des finances, dont l'éloquence douteuse et la tenue ont laissé à désirer ; l'avis est général sur ce point.

Après quelques instants de suspension de séance, M. Buffet développe un amendement qui deviendrait l'article 1er ; c'est le projet du cabinet Ferry, la violation des règles de la comptabilité régulière ; une dépense de 19 millions sans crédits. On n'a pas le droit d'accroître une dépense qui n'est point prévue par les législateurs. Il énumère les irrégularités commises.

M. Allain-Targé le combat.

LE VOTE

Voici le résultat du scrutin sur l'amendement Buffet.

170 voix pour.

95 contre.

Il est repoussé.

Discussion de l'article premier, M. le président dit qu'il y a un amendement de M. Fresneau sur cet article.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 6 heures 10.

MORT DU SUPÉRIEUR DES TRAPPISTES

Paris, 10 décembre.

Le père Durat, supérieur des Trappistes des Sept-Fonds (Allier), est mort ce matin. Il était général des Trappistes de France et de l'Étranger.

CONDAMNATION DE M. BOUBÉE

Paris, 10 décembre.

M. Boubée a été condamné à 3 mois de prison et 150 fr. d'amende pour outrages à M. Grévy. Le gérant a été acquitté.

DÉRAILLEMENT

Compiègne, 10 décembre.

A midi, trois voitures du train express n° 3 ont déraillé près de Pierroton.

Pas d'accident de personne.

INCENDIE

du

THEATRE DE VIENNE

Vienne, 10 décembre, 10 h.

Le feu a repris dans la soirée au Ring-Theater.

Les pompiers se sont efforcés de l'éteindre. Ordre est donné de ne pas s'aventurer à l'intérieur avant que les murs des étages soient écroulés.

Des galeries tombent des débris humains entassés et calcinés.

Il y a près de 700 victimes.

L'empereur a souscrit pour 10,000 florins. La maison Hasser pour une somme importante.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS — Samedi 10 décembre, 11 h. soir.

3 0/0, 85 1/2

5 0/0, 145 93

Italien, 90 90

Turc, 14 10

Extérieure, 97 1/2

Intérieure, 97 1/2

Égyptienne, 365 62

Lombards, 330 00

Banque ottomane, 765 00

Algérie, 100 00

Russe, 100 00

Rio, 100 00

Union ancienne 2850 00

— nouvelle, 100 00

Alpine, 100 00

Chemins tures, 100 00

Landes-Bank, 100 00

Lombards, 330 00

Chang-Lond, 100 00

Consolidés, 100 00

Crédit lyonnais, 885 00

Tribune publique

Nous recevons la lettre suivante :

Amplepuis, le 6 décembre 1881.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Réveil Lyonnais*,

Nous, employés et ouvriers de MM. Villy et C^{ie}, protestons énergiquement contre les insinuations malveillantes, lancées contre notre patron, lesquelles n'étant nullement fondées, ne peuvent être traitées que de calomnies.

Il est tout à fait inexact que nous soyons exclusivement payés en jetons, comme l'a-

firmement certaines personnes haineuses qui sont jalouses de la situation de M. Villy. Nous recevons notre paie en argent, comme les ouvriers des autres usines d'Amplepuis, nous ne recevons en jetons que la somme que nous désirons.

Ces personnes, étrangères à notre localité et inconnues de la plupart d'entre nous, ont affirmé que nous étions obligés de nous servir, dans les magasins, de M. Villy, c'est un mensonge auquel nous donnons le plus formel démenti, attendu que bon nombre d'ouvriers se servent encore chez leurs anciens fournisseurs, sans que personne leur ait contesté le droit de s'approvisionner où bon leur semble.

Nous avons cru devoir protester de toutes nos forces et nous défions ces soi-disant défenseurs des travailleurs de prouver l'exactitude de leurs affirmations.

Agrez, Monsieur le rédacteur en chef, nos salutations bien empressées.

(Suivent 128 signatures.)

BULLETIN OUVRIER

Chambre syndicale des ouvriers tonneliers.

Le bureau a l'honneur d'informer MM. les sociétaires que le paiement des cotisations aura lieu aujourd'hui dimanche, au siège social, avenue de Saxe, 72, de 1 heure à 4 heures.

Nous prions nos collègues qui sont en retard pour le versement de leurs cotisations de bien vouloir mettre leur compte à jour, afin que le bureau puisse établir ses comptes de fin d'année, article 12 de nos statuts.

GRANDVILLE

NOTA. — On recevra les nouveaux adhérents.

Ménisseries. — Tous les membres de la commission de surveillance, sont convoqués d'urgence, lundi 12 décembre à 8 heures du soir au siège du syndicat.

NOTA. — Les membres qui auraient des réclamations personnelles à adresser à la commission sont spécialement priés d'y assister.

Paris. Lorsque, il y a quelque temps, j'offris pour la première fois aux Pharmaciens français mes Pilules suisses, préparées d'après la recette d'un de nos maîtres les plus regrettables, il y en eut d'abord très peu qui se déclarèrent favorables à ce nouveau médicament. La plus part même se tinrent à l'écart, voulant voir quel accueil les Pilules suisses trouveraient auprès des médecins et auprès du public. Ce peu d'enthousiasme n'était pas fait pour m'encourager, mais d'un autre côté, me basant sur les témoignages des différents médecins qui me soutenaient et sur les résultats brillants que les Pilules suisses avaient déjà obtenus, je me disais que, malgré tout, mes Pilules se frayeraient un chemin dans le monde, lentement peut-être, mais sur un terrain d'autant plus ferme.

Et il en fut réellement ainsi ! Les commandes arrivèrent petit à petit, la vente augmenta, continuellement et aujourd'hui presque toutes les bonnes Pharmacies tiennent les Pilules suisses ; en outre, des milliers de personnes qui leur doivent la santé aident à agrandir le cercle de leurs partisans. Les nouveaux médicaments qui ont disparu comme ils sont venus ne se comptent plus, mais où les Pilules suisses ont été introduites, elles ont su se maintenir. Contre la constipation, mauvaise digestion, flatuosité accompagnée de maux de tête, douleurs dans le bas-ventre, la poitrine, les reins, renvois acides, lassitude générale, éblouissements, impureté du sang, Goutte, Rhumatismes, affections hémorrhoidales, embarras de respiration, éruptions cutanées, abcès, palpitations, etc., les Pilules suisses se sont distinguées par leur faculté dépurative et leur influence directe sur l'estomac et les intestins ; on les recommande particulièrement aux femmes nerveuses et hystériques comme un remède agréable, sûr et opérant sans douleur. Mes Pilules suisses sont en boîtes métalliques contenant 50 pilules à 1 fr. 50 la boîte et en boîtes plus petites, pour essai, contenant 20 pilules à 75 cent.

On peut se procurer dans toutes les bonnes Pharmacies de France, à Lyon, à la Pharmacie des Tisserands, 9, place des Terreaux ; à Grand, 36, rue Centrale ; F. Achard, 88, cours de la Liberté ; Grande pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne ; Bertrand, 21, place Bellecour ; Ferrand, 71, rue de la République ; Langlade, 8, rue Thomassin ; Malignon, 33, rue Mercière ; Patel, 10, rue du Mail ; Riaux, 8, rue St-Jean ; Sarret, 7, rue du Doyenné ; Vollet, 97, Grande

A PROPOS DU CAFÉ

A NOS LECTRICES

Un conseil, par exception, facile à pratiquer

C'est toi, divin café, dont l'aimable liqueur sans altérer la tête, épanouit le cœur, A peine j'ai senti ta vapeur odorante, Soudain, de ton climat la chaleur pénétrante Réveille tous mes sens sans trouble et sans caïe.

Mes pensées, plus nombreuses, arrivent à grands flots défilés, Elle rit, elle sort richement haïllée, Et je crois du génie éprouvant le réveil Boire dans chaque goutte un rayon de soleil.

A la lecture de ces admirables vers, il me semble, chères lectrices, voir vos narines se gonfler de plaisir, votre langue et votre palais délicieusement s'humecter, vos lèvres roses s'arrondir en un cercle charmant pour aspirer à pleins poulmons le suave arôme qui réjouit le cœur du pauvre comme du riche et vient répandre dans toute notre économie une sensation de bien-être inexprimable. Car il n'y a pas à le nier, depuis que par la faute de notre première mère, le genre humain a été arraché aux délices du paradis terrestre, vous n'avez pas dégénéré; vous êtes gourmandes, de bonnes choses,

sentent. Etes-vous cause si la nature vous a faites si frêles et si délicates? Etes-vous cause si elle vous a rendus beaucoup plus sujettes que nous aux influences de température et d'alimentation? N'est-il donc pas tout simple que le goût et l'odorat se ressentent chez vous de la sensibilité exquise de vos organes et que ce qui est un défaut pour l'homme soit pour vous une qualité de plus ajoutée aux mille attraits à l'aide desquels vous savez si bien nous intéresser et nous plaire. Hélas, cette sensibilité qui vous fait ressembler à des fleurs que le moindre souffle fait pencher sur leur tige, de quels troubles dans les fonctions digestives, de quelles indispositions de toute sorte n'est-elle pas la cause? Une de ses conséquences les plus communes est de provoquer chez la jeune femme et surtout la jeune fille des grandes vagues une perte quelquefois complète d'appétit, des tiraillements d'estomac, des vomissements, des maux de tête, des vertiges, des palpitations de cœur, enfin un allanguissement général des forces physiques. Tous ces effets réunis proviennent d'une fluidité anormale du liquide sanguin et constituent ce que la science dans son langage imagé appelle la chloro-anémie. Pour prévenir et combattre cette maladie qui fait le désespoir de vos familles, il est une substance dont les vertus viennent puissamment aider à sa guérison. Cette substance se nomme le quinquina. Malheureusement, l'amertume qui la caractérise vient placer entre elle et le malade qui l'emploie un obstacle souvent infranchissable. Grâce aux recherches in-

telligentes d'un pharmacien de notre ville, cet obstacle aujourd'hui n'existe plus. En ajoutant au quinquina et à l'extrait de malt unis aux principes aromatiques du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange les propriétés de la graine merveilleuse dont l'infusion accélère le pouls, stimule le cerveau sans l'échauffer, facilite la digestion, diminue la transpiration et fortifie le système nerveux. M. Bertrand a fait du vin qui porte son nom une boisson que n'euissent pas dédaigner les dieux de l'Olympe. Aussi, chères lectrices, au cas où les symptômes que je vous ai signalés plus haut se manifesteraient chez vous, ne saurais-je mieux faire que de vous conseiller le vin Bertrand comme le spécifique le meilleur que vous puissiez leur opposer.

AU REMONTOIR

Horlogerie de Confiance

Aug. DESPORTES

14, Quai de Vaise, Lyon

Nettoyage de montre..... 2 fr. 50
Grand ressort de Genève..... 2 fr.
Réveil, depuis..... 6 fr. 50
Montres à cylindre, argent doré 5 fr.
Tout est garanti

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, Rue de la Bourse, 8 et 10

Succursales

A PARIS, A GRENOBLE ET AU PUY
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 F.

Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue, 3 0/0
A 6 mois, 4 1/2 0/0
A 1 an et au-dessus, 5 0/0

Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres

DÉCOUVERTE HUMANAIRE

Guérison radicale et sans douleur des maux de dents accidentels ou chroniques et de tous les inconvénients de la bouche, par l'ELIXIR SOUVERAIN des ALPES en 5 à 10 minutes. — Dépôt chez M. ROYER, coiffeur, 2, rue d'Algérie, à Lyon, et chez les principaux coiffeurs.

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE

AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, A Lyon, rue de la Bourse, 14.

Prix : 8 francs par an

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Ceinture PUY-LAURENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Maronniers, 8.

LYON --- Rue et Place de la République --- LYON

AUX DEUX PASSAGES

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS, LES PLUS VASTES DE LYON

JOUR DE L'AN 1882

ASSORTIMENTS IMMENSES POUR CADEAUX ET ÉTRENNES

AMEUBLEMENTS Tapis foyers, carpettes, tentures de salons, salons, descentes de lit, tentures, salons, damas, tapis, oreillers, coussins, rideaux, rideaux de table et de toilette, peluche brodée, etc.

MEUBLES de fantaisie, tables de jeu, tables d'ouvrage, bureaux, étagères, commodes, tabourets, poufs, tables gigogne, jardinières, guéridons, casiers à musique, etc.

CONFECTIONS pour dames, visites, jaquettes, manteaux, pelisses, robes, vêtements doubles de fourrure, etc.

COSTUMES pour dames, costumes complets modèles riches, robes, matinées, peignoirs, etc.

COSTUMES pour fillettes, vêtements complets, robes, manteaux et coiffures, etc.

COSTUMES pour garçonnets, paletots, pardessus, costumes complets, chapeaux et bérets haute nouveauté, etc.

LINGÈRE Dentelles, trousseaux, parures, chapeaux, fleurs, corsés, jupes, jupons, jupes drapées, chemises pour dames, etc.

CHALES Cachemires des Indes, cachemires français, châles tartans, châles anglais, châles fantaisie, fichus, écharpes, châles fillettes, etc.

SOIERIES Soieries noires et couleurs, velours, soies, velours anglais, foulards, cravates pour hommes et pour dames, etc.

FOURRURES Manchons, cols, pelerines, boas, peaux en nappes et en bandes pour doublures et parures de vêtements, pelisses garnies et doublées fourrures pour hommes, etc.

LAINAGES Etoffes nouvelles, tissus unis et façonnés haute nouveauté, coupes de robes renfermées dans d'élégants cartons, prêts à offrir, coupons, fins de pièces. Affaires exceptionnelles pour œuvres de bienfaisance, etc., etc.

TISSUS NOIRS Cachemires, mérinos, serges, kashmir de l'Inde, armures, damas et alpagas. Articles spéciaux pour deuil et demi-deuil, etc.

DRAPERIE Draps unis et façonnés pour premières fabriques de Sedan et d'Elbeuf, bandes et moultins fantaisie, etc.

BONNETERIE Fichus, châles et pelerines, haute nouveauté, gilets de chasse, chaussettes d'appartement, bas et chaussettes de soie, etc., etc.

CHEMISERIE pour hommes chemises toutes faites et sur mesure, faux-cols, manchettes, caleçons, gilets de flanelle, etc.

GANTERIE Gants de peau, gants de laine, gants de fantaisie pour hommes, dames et enfants.

PARAPLUIES Parapluies en tous genres, nouveaux.

BLANC Rideaux blancs, brodés, brochés, guipures, application de petits meubles recouverts de grands stores, vitrages assortis, mousselines, calicots, cou vertures de lit et de voyage, etc., etc.

TOILES Toiles pour chemises et pour draps, linge de table, mouchoirs de poche avec ou sans initiales, linge confectionné avec ou sans broderies.

MERCERIE Boîtes nouvelles à tapisserie, à épingles et aiguilles, rubans, passementerie, boutons, parures nouvelles, etc.

ARTICLES DE PARIS Maroquinerie, portefeuilles, porte-cartes, porte-cigares, rouleaux à musique, nécessaires, sacs gilets, trousseaux, albums, boîtes à gants, bijoux, à ouvrage, éventails, coffrets, petites glaces à main, cabarets à liqueur, porte-bouquets, jardinières, cache-pots, pochettes, petits bronzes, bougeoirs, coupes appliquées, laques, bonbonnières, plumiers, enciers, ramasse-miettes, cadres pour photographies, paniers à ouvrage, porte-allumettes, lanternes de poche, presse-papiers, vide-poches, garnitures de cheminées, etc., etc.

POUPÉES Création d'un rayon spécial de nus et habillés, genre fin et exclusif.

NOMBREUSES OCCASIONS A tous nos Comptoirs

POUPÉES Création d'un rayon spécial de nus et habillés, genre fin et exclusif.

NOMBREUSES OCCASIONS A tous nos Comptoirs

VIENT DE PARAÎTRE LE

GRAND AGENDA-BUVARD Des Deux Passages

* Recueil illustré contenant de nombreux renseignements, recettes, graves et anecdotes amusantes, mais, surtout précieux pour l'inscription des dépenses et notes journalières.

AVIS Afin d'engager les acheteurs à ne pas attendre les derniers jours pour faire leurs emplettes du jour de l'an, nous remettons comme prime gratuite jusqu'au 25 décembre courant un exemplaire de l'Agenda-Buvard à toute personne faisant un achat minimum de 25 francs.

AVIS Afin d'engager les acheteurs à ne pas attendre les derniers jours pour faire leurs emplettes du jour de l'an, nous remettons comme prime gratuite jusqu'au 25 décembre courant un exemplaire de l'Agenda-Buvard à toute personne faisant un achat minimum de 25 francs.

PRIX FIXE marqué en chiffres connus

ÉCHANGE OU REMBOURSEMENT De tout achat qui laisserait le moindre regret

ÉPARGNE POPULAIRE

Société anonyme des Coupons Commerciaux

AVIS La Société rappelle au Public que les Coupons portant le millésime 1880-81 doivent être changés avant le 1er janvier 1882 contre des coupons 1881-1882. — Cet échange a lieu sans frais à la Succursale de Lyon, 7, rue de l'Hôtel-de-Ville et dans toutes ses agences.

AVIS A MM. les Limonadiers

Vente mobilière à l'amiable. A partir du samedi 10 du courant, de neuf heures à onze heures du matin et de trois à cinq heures du soir, il sera procédé de gré à gré à la vente d'objets mobiliers, sis à Lyon, rue Mollière, 7 et 9, consistant notamment en magnifiques tables et comptoirs marbre, chaises, appareils à gaz, verroterie, etc., le tout provenant d'un grand café-brasserie.

CHAPELLERIE

Maison RIVIER sœurs

Fondée en 1842

43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80

Prix Fixes

THE PREMIER TRICYCLE

Nouveau tricycle anglais, inversable, envoi description, prix courant contre 15 centimes

HILLMAN, HERBERT, 5, et 7, rue Bugeaud, Lyon.

Exposition au Bois Courbé, 70, rue de l'Hôtel-de-Ville.

L'IMPUISSANCE est guérie Page. Ecrite au Dr. Égyptien E. St-Charles à Genève. Affr. 25 c. joindre timbre pour réponse.

GUÉRISON

RAPIDE SANS MERCURE des

MALADIES SECRETES et des affections de la peau par le ROB SAVARESI

S'adresser à la pharmacie rue Vieille-Monnaie, 19, Lyon, seul dépôt, et par correspondance.

ON DEMANDE

à louer appartement de quatre pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3e ou 4e étage, écrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2387.

A LOUER

Très joli appartement de neuf pièces, quai de la Guillotière, 24, au premier. Pour le visiter, s'y adresser tous les jours de 3 à 4 heures.

PILULES DE FAMILLE

Purgatives, dépuratives, antihémorrhagiques et décongestionnantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Barral, cours Lafayette, 115, Lyon.

LEÇONS

d'Italien, d'Allemand et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216.

GUÉRISON RADICALE

et en maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES GUY. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. INJECTION GUY hygiénique, préservatrice et infallible dans les cas anciens. S'adresser à Ph. OÜET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharm. DIDIER, rue de la République, 5.

ANCIENNE PHARMACIE BARRAL

P. ROCHAT

SUCCESSEUR

COURS VITTON, 22. --- Angle de la Rue Tête d'Or --- COURS VITTON, 22

AVIS

Cette maison, anciennement connue d'une nombreuse clientèle, se recommande comme par le passé par la bonne exécution des ordonnances et la fraîcheur de ses préparations toujours irréprochables et aux prix les plus modérés. La Pharmacie BARRAL n'ayant jamais fait de réclame jusqu'à présent, croit néanmoins devoir publier cet avis afin d'éviter toute confusion avec de nouvelles maisons.

Remise sur toutes les spécialités du 10, 15, 20 0/0, selon les articles

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Excellente Vin de Quinquina au Malaga vieux, connu de toute la clientèle.....	au litre 4	A des prix modérés
Huile de foie de Morue pure.....	id. 2 50	
Eau d'Argemone qualité supérieure.....	id. 3 50	
Elixir de Longue-Vie.....	id. 3 50	
Sirof d'écorce d'orange amère.....	id. 4	
Sirof de Protodinde de fer.....	id. 5	
Mélange tonique au Malaga vieux.....	id. 5	
Sirof de Salsepareille concentré.....	id. 6	
Eau d'Humaydi-Javos.....	id. 0 80	
Tous les Thé purgatif : des Alpes, Chambard, Bérard, Barral.....	la boîte 0 90	

Capsules de Goudron de Norvège pur, au détail et en Flacons

ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS Pour hommes et jeunes gens, PARDESSUS DOUBLE FACE, belle ratine, 17 fr.

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON

SPECIALITÉ DE COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe ! l'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours.

RAPPORT : Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes, atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans : le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons.

Ont constaté l'efficacité : les docteurs Solary, Ferrand, Bernard, Ali-Bouloche-Hachi, etc. — Dépositaire pour le gros, F. PAYRARD, place du Capitole, Toulouse. — Dépôts chez MM. VIAL, pharmacien rue Bourbon; REVERCHON, pharmacien à la Croix-Rousse; FONCET, pharmacien cours Morand; FAIVRE, place des Terreaux; MAZADE et DALOZ, pharmaciens rue d'Algérie.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Mme veuve YVERNAT

LYON — 3, rue du Vieil-Remversé, 3 — LYON (Angle de la rue du Doyenné, quartier St-Georges)

Vaccine et tient des pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion. — Connait l'allemand. — Place les enfants. — Renseignements par correspondance.